

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 05 avril 2022

DELIBERATION

2022/20 - PLAN DE RELANCE EUROPEEN - INITIATIVE "REACT EU" NUMERIQUE - FINANCEMENT DU DEPLOIEMENT ACCELERE DU TELETRAVAIL EN 2020 DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LES COMMUNES PARTENAIRES DU TERRITOIRE METROPOLITAIN.

Afin d'atténuer les conséquences sociales et économiques de la crise de la Covid-19, l'Union Européenne a adopté en décembre 2020 un plan de relance « Next Generation EU ».

L'un des piliers de ce plan de relance européen est l'initiative « React-EU », qui représente un montant d'environ 47,5 milliards d'euros à l'échelle européenne. L'objectif de React-EU est d'apporter un soutien pour favoriser la réparation des dommages subis suite à la crise et de préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Pour les Hauts-de-France, la mise en oeuvre des fonds React-Eu est assurée par la Région Hauts-de-France. Une partie de ces fonds est ciblée sur les enjeux liés à la transition numérique des acteurs du territoire, notamment les collectivités publiques.

L'épidémie de Covid-19 a contraint les collectivités publiques à s'organiser rapidement en accélérant le déploiement du travail à distance. La Commune associée de Lomme a ainsi réalisé des investissements nécessaires au déploiement de ce télétravail pour assurer la continuité d'activité de leurs services.

Les fonds React-Eu pourraient permettre de cofinancer à hauteur maximum de 80 %, de manière rétroactive, une partie des achats de matériels informatiques auxquels la Métropole Européenne de Lille (MEL) et ses communes partenaires ont dû faire face lors des confinements de 2020. La mobilisation de ces fonds est possible par l'intermédiaire de la MEL, en tant que chef de file, pour leur attribution aux communes.

La MEL s'est ainsi chargée du montage du dossier, avec un recensement des dépenses potentiellement éligibles auprès des 95 communes du territoire métropolitain. Sur les 22 communes ayant répondu à ce questionnaire, la pré-instruction des demandes a permis de retenir les dépenses de 17 communes.

Dans ce contexte, les dépenses supportées par la Métropole Européenne de Lille et les communes partenaires ont été évaluées à 2.211.496,92 € HT et ont fait l'objet d'une demande de subvention déposée par la MEL auprès de la Région Hauts-de-France à hauteur maximum de 1.769.188 € au titre des crédits React-EU (80 % de financement).

La demande de subvention de la Commune associée de Lomme porte sur l'acquisition de 86 PC portables ainsi que des périphériques informatiques (casques, souris, clés USB, ...). Elle s'élève à 92.399 € pour une dépense de 115.498,87 € HT.

Les droits et obligations de la MEL, en tant que chef de file, et des communes, en tant que partenaires, sont repris au sein d'une convention de partenariat que la MEL signera avec l'ensemble des communes dont les dépenses auront été retenues par l'autorité de gestion au titre de ce dispositif React-Eu. La MEL sera responsable de la mise en œuvre générale du projet devant l'autorité de gestion régionale et les communes partenaires. Elle se chargera des demandes de paiement à partir des pièces justificatives transmises par les communes partenaires, recevra les paiements effectués par l'autorité de gestion et procédera à leur reversement aux communes partenaires.

Le projet de convention de partenariat est joint en annexe.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** la participation de la Commune associée de Lomme à la demande de subvention déposée par la Métropole Européenne de Lille auprès de la Région Hauts-de-France au titre des crédits React-EU ;
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la Métropole Européenne de Lille et les communes partenaires dans le cadre l'initiative React-EU, ci-annexée ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, le reversement par la Métropole Européenne de Lille de la subvention européenne sollicitée au titre des crédits React-EU.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme